



ECOLE ET RELIGION

Le CDAL (Comité Départemental d'Action Laïque) a fait le point des récentes études sur la religion en France, et sur les statistiques produites par les organes spécialisés concernant la croyance et la pratique religieuse.

De ces données, on peut retenir :

La croyance religieuse :

- 51% des Français ne croient pas (ou plus) en Dieu. L'incroyance est assez également répartie entre les âges, sauf chez les plus de 65 ans, dont une majorité dit croire en Dieu.
- La non-appartenance à une religion prévaut dans les jeunes générations (à partir de 18-19 ans)

L'acceptation de la religion :

- 91% des Français estiment que le catholicisme est compatible avec les valeurs sociétales.-
- 42% le pensent pour l'Islam

L'identification à la religion :

- En 2018, 58% des Français se déclarent sans religion (4% en 1952, 27% en 1981)
- L'identification au catholicisme est en nette baisse (32% en 2018, contre 70% en 1981)
 - 6% de Français se déclarent musulmans
 - 4% de Français déclarent appartenir à une autre religion

La pratique religieuse :

- Chez les catholiques, 53% (95% en 1981)
- Chez les musulmans, 16% (1% en 1981)

Le catholicisme est en net décrochage, le nombre de « sans religion » progresse, certaines croyances sont en croissance, l'image de l'Islam est « problématique » .

MALGRÉ LE DÉCLIN IMPORTANT DE LA PRATIQUE RELIGIEUSE CHEZ LES CATHOLIQUES, LE RELIGIEUX RESTE TRÈS PRÉSENT DANS LA SOCIÉTÉ DU 21^e SIECLE.

Les autres religions ont pris de l'importance, notamment l'Islam, avec ses « caractères propres ». Les religions prennent de plus en plus de place dans le fonctionnement des institutions en France. Leur influence est grande. Certains affirment qu'elles ont de beaux jours devant elles : les problématiques liées aux questions religieuses ont envahi le discours politique. Elles ont réinstallé dans le débat public une question que l'on avait cru résolue de-

puis un siècle : celle de l'articulation entre le politique et le religieux, entre l'État et « les Églises », selon le modèle fixé par la loi de 1905.

LES RELIGIONS DANS L'ESPACE SOCIAL ET POLITIQUE.

Les religions ont consacré beaucoup de ressources « organisationnelles » et s'investissent dans beaucoup de secteurs de la société : médias, culture, scolarité, loisirs, lutte contre la pauvreté... Leur influence en est ainsi élargie. Quant à la régulation des cultes, en France, depuis plus d'un siècle, elle a évolué vers une « laïcité de dialogue » avec les institutions, dont savent parfaitement tirer profit les religions. Et la Ve République, dès son avènement, a engagé une inflexion vers une « laïcité de reconnaissance », qui perdure, en faveur de l'école privée, essentiellement catholique.

RELIGION ET MODERNITÉ.

La modernité, en France, s'est construite depuis deux siècles, autour de l'éthique du progrès. Mais toute une pensée, autour de la religion majoritaire, est venue dire sa nostalgie de l'«ordre traditionnel».

Alors que le mouvement de libération des mœurs a souvent été impulsé par les organisations laïques (contraception...) la religion catholique a freiné la plupart du temps. La religion musulmane reste également attachée à ses dogmes.

LA LAÏCITÉ

Il faut rappeler que la laïcité, bien comprise, est gage de paix et du vivre ensemble.

« La laïcité n'est pas le contraire de la religion. Elle est le contraire de la théocratie (qui voudrait soumettre l'État à une religion), du totalitarisme (qui souhaite soumettre les consciences à l'État) et du fanatisme (qui voudrait s'imposer par la violence) » (André COMTE-SPONVILLE)

Faire respecter la laïcité, c'est conforter le pacte social de la liberté de conscience

L'ÉCOLE LAÏQUE, PILIER DE LA REPUBLIQUE, reste une des principales cibles des religions.

Les faits de société, dans le domaine économique, social, culturel, sont souvent exploités pour lui porter atteinte. L'assassinat de Samuel PATY en a constitué le paroxysme.

L'enseignement public a fait l'objet, pendant un siècle, de l'opposition d'une partie de la population, fanatisée par les cadres de l'Église catholique, notamment dans l'ouest.

Il fait encore, ici ou là, l'objet de campagnes de calomnie et de dénigrement, même si une partie des pratiquants l'a rejoint.

L'ÉCOLE LAÏQUE, EN LOIRE ATLANTIQUE

Elle était présente dans chaque commune, dans les années 1920, et en nombre dans les villes. Mais à la fin de la seconde guerre mondiale, l'école privée scolarisait la majorité des élèves, en primaire et

dans le secondaire. Cette situation était due à la présence d'une Église conquérante et d'un clergé influent.

Il a fallu plus de 60 ans aux forces laïques, sous l'égide d'un CDAL actif, pour remonter la pente : réouverture de l'école publique dans 40 communes, création de plusieurs dizaines de collèges et de lycées publics, notamment en zone rurale.

Ainsi à la rentrée 2021 :

- 66,43% des élèves sont scolarisés dans les écoles publiques. - 59,42% dans les collèges publics
- 60,43% dans les lycées publics

Il y a une dizaine d'années, dans un mémoire de maîtrise, un étudiant nantais parlait de la « surprenante pérennité de l'école catholique » Mieux, actuellement, elle se maintient, voire, progresse, dans certains secteurs, prenant appui sur un réseau militant actif et en attirant les élèves dans les cités urbaines.

La concurrence est donc toujours de mise.



Et le huitième jour,
le démon créa la laïcité.



C'EST PAS VRAIMENT FAIT POUR QU'ON SE RENCONTRE

APPEL DU CDAL à tous les laïques de Loire Atlantique « ON SE BOUGE »

Depuis la moitié du 20e siècle, l'enseignement public a bien progressé dans le département.

Avec l'accroissement de la démographie, l'implication forte des collectivités locales dans le domaine de l'éducation, des communes au Département et à la Région, les effectifs de l'enseignement public ont progressé.

Les conditions d'accueil des jeunes, toujours à parfaire, se sont globalement améliorées. Mais l'École Laïque est encore l'objet de dénigrement, souvent injuste.

La promotion de l'École Laïque ne pourrait-elle pas être le ciment d'un nouvel élan ?

Comme cela a été le cas au 20e siècle, à la Libération, et chaque fois qu'elle a été menacée.

A nous toutes et tous, regroupés au sein du CDAL, parents d'élèves, amicalistes, personnels de l'Éducation nationale, délégués départementaux, d'œuvrer au rayonnement de l'École Laïque, en rappelant :

- **Partout et toujours sa présence majoritaire par le bouche à oreille.**
- **Ses objectifs : accès à toutes et tous à la promotion sociale et la réduction des inégalités, malgré les difficultés rencontrées.**
- **Qu'elle fait vivre ensemble les jeunes, quelles que soient les conditions de vie des familles et les potentialités des élèves. En ce sens la mixité scolaire est un puissant levier de réussite**, à l'inverse des établissements qui pratiquent « l'entre soi », nocif à la cohésion sociale.
- La satisfaction des parents et la réussite aux examens
- Le souci, à l'école de la République, d'une formation citoyenne dans une société en mouvement
- En mobilisant les médias pour présenter son fonctionnement, l'adaptation des activités aux attentes des jeunes et les nombreuses actions innovantes notamment dans le domaine culturel et de la citoyenneté.

On étudiera dans chaque conseil de parents, chaque amicale, chaque secteur (syndicat ou DDEN), comment on peut organiser en concertation la valorisation du travail accompli dans tel ou tel établissement, quelle qu'en soit la taille et la mise en valeur des approches pédagogiques fondées sur la confiance et l'autonomie.

Ici ou là, on s'adressera aux habitants nouveaux venus dans le quartier ou la commune ; les responsables, professeurs de collège viendront rencontrer les parents des écoles (CM2) .

Ces pratiques sont à généraliser, ainsi que les contacts avec les médias.

Les quelques mois qui nous séparent de la rentrée 2022 doivent être mis à profit pour la préparer, pour inciter les familles, dans chaque commune, dans chaque canton, à faire le choix de l'enseignement public pour leurs enfants.

Merci d'informer les organisations du CDAL, des initiatives prises dans ce sens.

- **DDEN :** union44dden@sef.fr
- **FAL :** contact@laligue44.org
- **FCPE :** fcpe44@wanadoo.fr
- **SE-UNSA :** 44@se-unsas.org
- **UNSA-Éducation :** 44@unsas-education.org
- **CDAL :** contact@cdal44.info

« CE QUE L'ON APPELLE « LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT » NE PEUT PRÉVALOIR SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LIBERTÉ » (JEAN JAURES)